



## Non déclaration de revenus

Par **sl78**, le **17/03/2016** à **03:51**

Bonjour,

Voilà, ça fait 10 ans que je travaille et je n' ai jamais envoyé de déclaration de revenus aux impôts.

Hier mon patron m'annonce qu' il a reçu un courrier des impôts exigeant mon adresse, ils m'ont donc "retrouvé".

J'ai toujours été saisonnier au smic travaillant 4 mois en montagne puis 4 mois dans le sud entrecoupé de chômage. Depuis 2 ans je me suis installé a Paris en cdi et mon salaire a fortement augmenté (plus que doublé).

Mon patron me soutient qu'ils vont prendre ma dernière année de salaire pour l'appliquer sur les 9 autres années sans discernement pour calculer combien je leur dois.

Ma question est la suivante : Peuvent t'ils faire ça ou doivent t'ils calculer par rapport à mes revenus réels sur chaque année ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **17/03/2016** à **05:52**

Bonjour,

Il est vraisemblable qu'ils vont vous demander la régularisation et de déclarer les 3 ou 4

dernières années, et appliquer dessus le calcul de l'impôt outre les majorations et intérêts.  
SI vous ne répondez pas, le fisc calculera une imposition d'office basée sur la dernière année connue.